

Alliance Forêts Bois : un modèle coopératif au service de la filière forêt-bois

Alliance Forêts Bois est la [première coopérative forestière de France](#).

Depuis plus de soixante ans, sur tout le Grand Ouest, elle accompagne les propriétaires forestiers tout au long du cycle de vie de leur forêt.

Du conseil technique, économique et administratif, aux travaux sylvicoles, jusqu'à la récolte des bois et leur commercialisation auprès des industries locales, Alliance c'est 40 000 propriétaires forestiers adhérents accompagnés chaque jour par 760 collaborateurs pour une gestion durable, au service de leurs forêts, de la société et des générations futures.

Les coopératives forestières, comme Alliance Forêts Bois, sont des acteurs clés de la filière forêt-bois.

Face au changement climatique et à la demande croissante en bois, elles jouent un rôle majeur pour adapter les forêts, protéger la biodiversité, valoriser la ressource locale et réduire la dépendance aux importations, alors que la France est loin d'être autonome.

Alliance Forêts Bois : une gouvernance qui donne la parole aux sylviculteurs

Les 40 000 adhérents, propriétaires d'environ 1 million d'hectares, sont donc le cœur d'Alliance !

À la fois bénéficiaires et associés, quelle que soit la taille de leur propriété, chacun des adhérents participe aux décisions de la coopérative sur le principe « un homme, une voix ». Une relation qui s'inscrit dans la durée, souvent sur plusieurs générations, c'est pourquoi entretenir un lien de proximité et de confiance avec chaque adhérent est essentiel pour la coopérative.

Pour cela, grâce au [maillage territorial](#) de ses 14 agences et 26 bureaux, implantés au cœur des territoires ruraux, Alliance leur assure, à tous : - une représentativité locale, - un accompagnement quotidien au plus près du terrain et - la mise en place de la stratégie d'Alliance en fonction des enjeux et objectifs spécifiques à leur zone.

Alliance Forêts Bois, de la forêt à l'industrie, une coopérative :

- au service du bois d'œuvre

L'objectif premier de la sylviculture est la production de bois d'œuvre, qui stocke le carbone le plus longtemps et génère les plus fortes valeurs ajoutées.

Tout au long de la vie d'un peuplement, le sylviculteur travaille au profit des plus beaux arbres, en prélevant les plus fragiles et les moins bien conformés. Il favorise ainsi les arbres ayant le plus d'avenir, de sorte qu'arrivés à maturité, ils produisent le bois de meilleure qualité.

Les arbres plus petits ou moins conformés sont eux valorisés en bois d'industrie ou en bois énergie, constituant ainsi des co-produits utiles.

Les équipes d'Alliance Forêts Bois disposent d'une connaissance approfondie des marchés, leur permettant ainsi de valoriser chaque arbre, de manière optimale, selon 4 grandes familles de produits :

- Celle du bois d'œuvre (38 % des volumes commercialisés par la coopérative) pour alimenter les marchés de la menuiserie, de la construction, du contreplaqué, de l'emballage et de l'ameublement,
- Celle du bois d'industrie (37 % des volumes commercialisés par la coopérative) pour la production de pâte à papier et de panneaux,
- Celle du bois de chauffage (5 % des volumes commercialisés par la coopérative) pour la production de bois bûche à destination de revendeurs ou de particuliers,
- Celle du bois énergie (20 % des volumes commercialisés par la coopérative) pour la production de plaquettes pour les réseaux de chaleurs, les chaudières industrielles, etc.

- Engagée pour les territoires

Chaque année, les équipes d'Alliance livrent près de 3,2 millions de m³ de bois aux industries françaises, principalement locales et régionales, elles contribuent ainsi activement au développement économique des territoires où se trouvent les forêts de ses adhérents.

Plus de 99% du bois est valorisé au plus proche des massifs français ou frontaliers, et moins de 1 % destiné au grand export, garantissant ainsi une filière durable et de proximité.

Alliance Forêts Bois, pour une filière souveraine

Bien que la France soit le 4ème pays le plus boisé d'Europe, elle est loin d'être autonome en bois et a recours à l'importation, notamment pour l'ameublement et le papier carton. En 2023, le déficit commercial de la filière française bois et dérivés était établi à 8,5 milliards d'euros, ce qui illustre l'ampleur du défi.

Face à ce constat, la souveraineté en produits bois devient un enjeu majeur : pouvoir répondre à la demande croissante des citoyens sans dépendre des importations est au cœur des priorités de la filière... et donc d'Alliance Forêts Bois.

La coopérative travaille quotidiennement avec plus de 500 industriels du bois, implantés au cœur des régions françaises. Il est de son devoir de continuer à répondre à leur demande, et ce, en poursuivant la mobilisation de la ressource de ses adhérents, de manière durable.

Chaque jour, les forestiers travaillent pour trouver le bon équilibre entre les exigences économiques, écologiques et sociétales, avec toujours comme ligne directrice : la gestion durable des forêts et la pérennisation des espaces boisés français.